

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 1/8

Date d'impression:06.04.2021

Date de révision: 16.01.2020

1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: **ACRODIS 243**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: **Nettoyant / diluant / dégraissant**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Producteur / Fournisseur:

ACROM S.A.S. www.acrom.fr

pour toutes demandes relatives aux FDS, contactez-nous

Zone Industrielle des Grands Bois - Rue de l'Europe

e-mail: info@acrom.fr

49280 LA SEGUINIÈRE / FRANCE

Tél : +33 (0)2 41 56 08 94

Service chargé des renseignements :

Service Technique

Fax : +33 (0)2 41 75 73 20

1.4 Renseignements en cas d'urgence:

(en cas d'empoisonnement / in case of poisoning)

ORFILA / INRS

Tél : +33 (0)1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Asp. Tox. 1	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence et vertiges.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement:

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 2/8

Date d'impression: 06.04.2021

Date de révision: 16.01.2020

- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour l'extinction.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions légales.

Contient: Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

2.3 Autres dangers

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition / informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Substance

Description: Ce produit est défini comme une substance.

Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).

N° CE: 921-024-6 **Hydrocarbures C6-C7**, n-alkanes, iso-alkanes, cyclo-alkanes, <5% n-hexane Teneur: 100 %
 (Reg. N° 01-2119475514-35-xxxx) **GHS:** H225-304-315-319-336-411

CAS N°: 67-63-0 **Alcool Isopropylique** Teneur: < 20%
 EINECS : 200-661-7 **GHS:** H225-319-H336

Composant(s) dangereux reportable(s) de substance(s) UVCB et/ou multi-constituant satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).

SVHC: Ne contient pas des substances SVHC

Indications complémentaires:

n-alkanes, iso-alkanes, cyclo-alkanes et n-hexane sont des composant des hydrocarbures.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 3/8

Date d'impression: 06.04.2021

Date de révision: 16.01.2020

4 Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****après inhalation :**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, vertiges, somnolence, nausées et autres effets sur le système nerveux central.

Engourdissement, crampes musculaires, faiblesse et paralysie qui peuvent être différées. Démangeaisons, douleurs, rougeurs et gonflements cutanés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique.

Traiter en conséquence. Un hydrocarbure léger, ou un de ses composants, peut être associé à une sensibilisation cardiaque suite à des expositions très élevées (bien au-dessus des valeurs limites d'exposition professionnelle) ou à une exposition simultanée à des niveaux élevés de stress ou à des stimulants cardiaques comme l'adrénaline. L'administration de telles substances est à éviter.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Jet d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloignées les sources d'incendie

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique (sciure de bois, sable, absorbant inerte, etc.)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 4/8

Date d'impression: 06.04.2021

Date de révision: 16.01.2020

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker à sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Classe de stockage (according german VCI-concept): 3A (liquides inflammables)**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**N° CE : 921-024-6 **Hydrocarbures C6-C7**, n-alcanes, iso-alcanes, cyclo-alcanes, <5% n-hexane**VME:** valeur à long terme : 1000 mg/m³, 249 ppm**IOELV:** (Union Européenne): valeur à long terme : 1000 mg/m³, 249 ppmCAS N°: 67-63-0 **Alcool Isopropylique****VME:** valeur à long terme : 900 mg/m³, 400 ppm**IOELV:** (Union Européenne): valeur à long terme : 900 mg/m³, 400 ppm**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuel**

Pictogrammes d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI):

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection respiratoire

N'est pas indispensable si la pièce est bien aérée ou si l'aspiration est suffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre : Filtre A/P2. Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type A., les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 5/8

Date d'impression: 06.04.2021

Date de révision: 16.01.2020

Protection des mains

Gants de protection, composés du matériau suivant: Caoutchouc nitrile (> 0,38mm)

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique.

Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière.

Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante (> 480 min / EN420 et EN374) du matériau du gant. Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Indications générales.

Aspect

Forme: liquide

Couleur: incolore

Odeur: caractéristique, de type solvanté

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: > 60°C - 95°C

Point d'éclair: - 30°C

Température d'auto-inflammation: > 200°C

Limites d'explosion:

inférieure: 1,1 Vol %

supérieure: 15,0 Vol %

Pression de vapeur à 50°C: < 110 kPa

Densité à 20°C: ~ 0,70 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: non ou peu miscible

Viscosité dynamique à 20°C: < 5 mPa.s

Teneur en solvants organiques: 100,0 %

VOC (EU): 690,0 g/l

VOC (EU): 100,00%

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité****10.2 Stabilité chimique**

Décomposition thermique / conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Réactions aux agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s): monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumées).

11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 6/8

Date d'impression: 06.04.2021

Date de révision: 16.01.2020

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**ATE (Acute Toxicity Estimates)**

N° CE: 921-024-6

Ingestion LD50 - >5840 mg/kg (rat)

Dermique LD50 - >2920 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h - > 25,2 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation**de la peau:** Irritant.

Irrite la peau et les muqueuses.

Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Des yeux: Peut causer une gêne oculaire légère et passagère.**Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Indications toxicologiques complémentaires:** Nocif

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Tests équivalents ou similaires à ceux du guide de l'OCDE. 471 473 476

Cancérogénicité

Non susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Tests équivalents ou similaires à ceux du guide de l'OCDE. 414 416

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à ce produit. Tests équivalents ou similaires à ceux du guide de l'OCDE. 413

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.

12 Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :** Produit susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.**12.2 Persistance et dégradabilité** Produit susceptible de se biodégrader facilement.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Produit fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.**Autres indications écologiques:****Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 7/8

Date d'impression: 06.04.2021

Date de révision: 16.01.2020

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : à éliminer suivant les directives administratives.**EWC-Code(s):**

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

Emballages non nettoyés**Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

ONU N° 1993	TERRESTRE		MARITIME	AERIEN
	RTMDR/RTMDF	ADR/RID	OMI/IMDG	IATA/OACI
Désignation	Liquides inflammables	Liquides inflammables	Flammable liquids	Flammable liquids
Polluant marin	-	-	OUI/YES	-
Classe	3 (F1)	3 (F1)	Classe IMDG 3	Classe ICAO/IATA 3
Groupe d'emballage	II	II	II	II
Code Danger (Kemler)	33	33	N° EMS : F-E, S-D	Label 3
Code Matière / N° ONU	1993	1993	1993	1993
Etiquette(s) Danger	 	 	 	
Catégorie de transport	2	2	-	-
Restrictions tunnels	D/E	D/E	-	-
Quantités limitées / LQ	1L	1L	1L	-
Quantités exceptées / EQ	E2	E2	E2	-
	pack. interne ≤ 30ml, externe ≤ 500ml Net	pack. interne ≤ 30ml, externe ≤ 500ml Net	pack. interne ≤ 30ml, externe ≤ 500ml Net	
Désignation technique (règlement type de l'ONU): HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (Heptane et isomères), 3, GE II, (<0°C c.c.), POLLUANT MARIN				

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Pas d'autres informations importantes disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 8/8

Date d'impression: 06.04.2021

Date de révision: 16.01.2020

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Produit destiné exclusivement à l'utilisation industrielle ou des professionnels.

Légende des Phrases (H-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence et vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H401 Toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie Aquatic Chronic 1
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique : service technique / Tél : +33 (0)241 560 894

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

* Données modifiées par rapport à la version

Note à l'utilisateur : Cette Fiche de Données de Sécurité complète nos Fiches Techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elles contiennent sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est particulièrement attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été initialement conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité le respect des précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.